



Association STARTIJENN  
55 Quai de l'Yser  
29100 DOUARNENEZ  
[startijennvoiledz@gmail.com](mailto:startijennvoiledz@gmail.com)

## Association Startijenn

### Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 2022

Début 19 h Maison du Nautisme

Présents : 40, représentés 5

Le quorum, de 37 présents ou représentés, fixé par les statuts étant atteint, le Président Julien Celton ouvre la séance.

L'ordre du jour communiqué par mail aux adhérents avec la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

#### Émargement et prise des cotisations

##### 1. Modification des statuts

Les membres de l'Association ont reçu le projet de révision des statuts joint à leur convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Il est proposé d'ajouter un article prévoyant les modalités de création de sections consacrées à des activités spécifiques, sections ayant leur propre règlement intérieur. Le président expose les raisons qui nous ont amené à faire cette proposition : plusieurs membres de l'association désirent que Startijenn puisse acquérir des autorisations de pêche au thon rouge. Cette activité entre dans le cadre des activités annexes de l'article 2 des statuts, cependant la gestion des autorisations et des prises ainsi que l'adhésion à une fédération de pêche doivent être dévolus à un groupes de membres intéressés. La création de sections ayant leur propre règlement intérieur est à même de donner un cadre à de nouvelles activités. Le trésorier fait part de ses objections principalement de sa crainte d'une dispersion des buts de l'association.

le nouveau texte est adopté par voix 38 pour 2 voix contre et 5 abstentions

cette nouvelle version des statuts sera publié sur le site de l'association en remplacement de la version précédente et transmise à la préfecture du Finistère.

Procès verbal établi par le secrétaire Bernard Silvi